



UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE EN LYCEE PROFESSIONNEL

TOUS LES JEUNES ONT DU TALENT, NOTRE VOLONTE AU LYCEE RENOUVEAU EST D'ACCUEILLIR TOUS LES LYCEENS QUI SOUHAITENT BENEFICIER D'UNE FORMATION DANS LES METIERS DE LA RESTAURATION ET DE L'HOTELLERIE.

UN DISPOSITIF ULIS, AU SEIN DU LYCEE ACCOMPAGNE CHAQUE JEUNE EN SITUATION DE HANDICAP ET A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS DANS SON INSERTION PROFESSIONNELLE, DANS SA VIE SOCIALE ET SON AUTONOMIE.

QUELS ELEVES ?

- Elèves ayant un PPS et reconnu en situation de handicap par la Maison Loire Autonomie (MDPH), bénéficiant d'une notification pour un accompagnement du dispositif ULIS.
- Elèves qui ont exprimé par un projet de vie et d'orientation, leur aspiration à entrer en formation dans l'hôtellerie.
- Elèves provenant de 3^{ème} ULIS collège

CONDITIONS D'ADMISSION

1. L'affectation des élèves en lycée professionnel est prononcée par l'INSPECTEUR D'Académie. Elle intervient après la décision définitive d'orientation.
2. Dans le cadre du parcours avenir au collège, les élèves font des stages en lycée professionnel et en entreprise. Ces stages sont TRES IMPORTANTS : ils permettent de définir les capacités des jeunes pour une éventuelle formation professionnelle et la pertinence de leur choix d'orientation.
3. Ils complètent alors leur POSP (projet d'orientation scolaire et professionnel) en faisant 3 vœux (choix de lycées et de formations) avec le coordonnateur ULIS du collège et leur famille.
4. Après la commission d'affectation en juin, les parents viennent inscrire leur enfant au lycée.

OBJECTIFS DU DISPOSITIF

- Accueillir dans un lycée professionnel des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap et consolider leur autonomie personnelle et sociale.
- Développer les apprentissages sociaux, scolaires avec une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins.
- Préparer un diplôme professionnel ou une attestation de compétences (CAP ou Bac Pro) puis leur insertion professionnelle en milieu ordinaire ou adapté.



FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

Chaque élève bénéficie d'un **parcours personnalisé de scolarisation**. Les jeunes sont inclus dans une classe de la formation choisie et bénéficient d'aménagements, d'aides et d'adaptations pédagogiques nécessaires à leur situation. Des aides techniques et humaines ainsi que des aménagements peuvent leur être accordés pour les examens ainsi qu'en stage. L'ULIS peut être organisée en réseau sur deux lycées professionnels géographiquement proches.

Au cours de l'année scolaire, des concertations régulières réunissent les enseignants et les différents intervenants, éducateurs du SESSAD, orthophoniste, psychologues et médecins, enseignants référents, parents, Auxiliaire de vie scolaire, professeurs principaux...

LA COORDINATION DE L'ULIS

Elle est assurée par un enseignant spécialisé :

Ses missions:

- L'appui aux apprentissages généraux et professionnels,
- Le suivi du projet d'orientation,
- La gestion des 4 A.V. Sco.,
- Le suivi des périodes de formation en lien avec les professeurs,
- Le suivi des aménagements et adaptations nécessaires,
- L'accompagnement à l'insertion professionnelle

La coordination de l'ULIS s'effectue sous l'**autorité** et la **responsabilité** de Mme Milland, Chef d'établissement du Lycée.

CONTACTEZ-NOUS POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION

Allée Colcombet – 42530 Saint-Genest-Lerpt

Tél. 04 77 90 76 80 – Fax. 04 77 90 76 89 - contact@lerenouveau.org - lerenouveau.org

